

1985-2000 : quinze années de mutation du secteur public d'entreprises

Hervé Loiseau, division Synthèse des statistiques d'entreprises, Insee

Depuis quinze ans, le secteur public s'est désengagé des activités concurrentielles. Quasiment absent dans le secteur des assurances, faiblement présent dans les secteurs bancaire et industriel, il est désormais essentiellement centré sur l'énergie, les transports, les postes et les télécommunications. Fin 2000, le Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État recense 1 500 entreprises françaises. Elles emploient 1,1 million de salariés en 2000, contre 2,35 millions pour les 3 500 entreprises présentes en 1986.

En quinze ans, entre globalisation financière, développement de la libre concurrence et évolutions du droit communautaire, l'ensemble constitué par les entreprises françaises sous contrôle public a été considérablement remodelé. Un Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme) a été mis en place en 1984 afin d'établir avec précision le contour de ce secteur public français d'entreprises, et d'en suivre l'évolution (cf. *Source*).

La mutation s'est avant tout traduite par une forte contraction. Fin 1986, le Recme compte un maximum de 3 500 entreprises françaises. Quatorze ans plus tard, fin 2000, il n'en recense plus que 1 500 (*graphique 1*). Les entreprises publiques occupent alors 1,1 million de salariés en 2000 contre 2,35 millions en 1986 (en intégrant dès 1985 les opérateurs des postes et télécommunications : cf. *Source*).

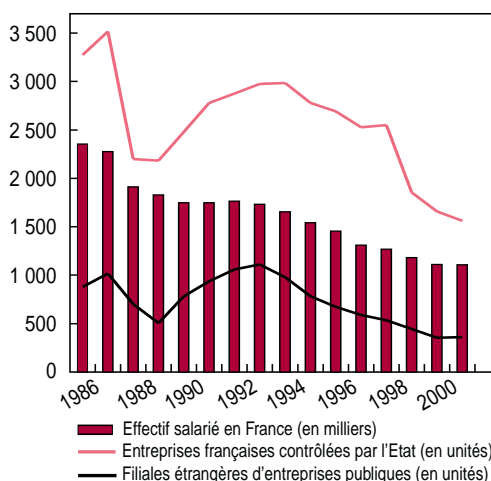
Deux grandes vagues de privatisations

Deux grandes phases de privatisations sont à l'origine de cette évolution. La première s'ouvre avec la loi du 2 juillet 1986 qui prévoit le transfert au secteur privé de 28 groupes ou sous-groupes publics. Entre 1986 et 1988, 15

groupes ou sous-groupes ont été privatisés, dont deux non inscrits dans la loi du 2 juillet (cf. *encadré : Nationalisations et privatisations*). Du fait de ce transfert, 1 200 entreprises, employant 350 000 salariés, sortent du Recme. Les groupes publics inscrits dans la loi de 1986 mais non privatisés ont aussi contribué à la décroissance du secteur public : des cessions d'entreprises et des restructurations préparatoires aux privatisations ont entraîné une baisse de leurs effectifs de 25 000 salariés. Par ailleurs, d'autres groupes publics, non concernés par la loi, ont fait l'objet de restructurations accompagnées de fortes baisses d'emplois (Usinor-Sacilor, Charbonnages de France). Du fait des privatisations, et des baisses d'effectifs dans les entreprises restées publiques, le nombre d'emplois dans les entreprises publiques a chuté de 460 000 entre fin 1986 et fin 1988 (*graphique 1*).

La loi du 19 juillet 1993 inaugure la deuxième phase de privatisations. Elle élargit le champ des entreprises privatisables en ajoutant 13 groupes ou sous-groupes publics à la liste des sociétés de 1986 non encore privatisées (cf. *encadré : Nationalisations et privatisations*). Fin 2000, ce programme n'est pas achevé puisque figurent toujours au Recme Air France,

① Les entreprises contrôlées par l'Etat



Sources : Recme, Lifi 1985 à 2000, Insee

la Caisse centrale de réassurance, la Snecma et la Banque Hervet (privatisée en 2001). Entre 1993 et 2000, le transfert au secteur privé a néanmoins concerné 1 800 entreprises, qui occupaient au total 508 000 salariés au moment de leur transfert.

Au cours de cette phase apparaît une autre modalité de transfert : l'ouverture du capital. Entre 1986 et 1988, seule une entreprise avait fait l'objet de cette procédure, la société commerciale de réassurance (SCOR), à hauteur de 20,2 %. Entre 1993 et 2000, Renault, Bull, Thomson Multimédia, France Télécom et Air France ont été partiellement privatisées. Le transfert partiel des trois premières sociétés a été prolongé par une privatisation : en 2000, l'État n'est plus majoritaire dans le capital des trois premières.

8 % des effectifs, 11 % de la valeur ajoutée des entreprises

Après quinze années de transfert au secteur privé, le poids des entreprises publiques dans l'économie s'est amoindri. En 2000, hors activités financières, elles emploient 7,8 % des effectifs et génèrent 11,5 % de la valeur ajoutée. En 1985, leur influence s'établissait à 19,3 % pour les effectifs et 25 % pour la valeur ajoutée. L'impact sur ces deux variables est de quatre points pour les privatisations de 1986-1988, et de cinq points pour celles de 1993-2000 (*graphique 2*).

En 2000, l'État possède encore 29 % des actifs physiques inscrits au bilan des sociétés non financières. L'importance de ses immobilisations corporelles résulte du maintien au sein du secteur public des principales activités de réseau, hautement capitalistiques : transport ferroviaire, distribution d'électricité et de gaz, téléphonie fixe. Néanmoins, le repli du secteur public est aussi perceptible sur cet indicateur puisqu'en 1985, il totalisait 47 % des immobilisations corporelles.

Banques et assurances : une présence désormais symbolique

Les nationalisations de 1982 avaient essentiellement concerné l'industrie et

les banques. L'objectif était d'une part, de renforcer la politique industrielle et, d'autre part, de donner les leviers financiers nécessaires à cette politique.

Déjà très marqué par la nationalisation des principales banques après la guerre (BNP, Crédit lyonnais, Société générale), le secteur bancaire passait alors sous le contrôle de l'État. En 1985, les entreprises publiques employaient 60 % des salariés du secteur (*graphique 3*).

Alors que les marchés de capitaux se développent et s'internationalisent, le secteur bancaire est particulièrement touché par les privatisations de 1986-88 avec 8 des 15 groupes transférés au privé. Dès 1988, les entreprises publiques n'emploient plus que 40 % des salariés du secteur ; la seconde vague de privatisations réduira totalement leur influence (5 % en 2000).

L'influence de l'État dans le secteur des assurances date de 1946. Notable jusqu'au milieu des années quatre-vingt, elle s'est peu à peu estompée avec les privatisations successives des MGF (Mutuelles Générales Françaises), de l'UAP, des AGF et du GAN. Le secteur public d'État employait en 1985 les deux tiers des effectifs dans l'assurance-vie et un tiers dans l'assurance-dommages. Il est désormais absent de ces deux domaines. En quinze ans, l'effectif des groupes publics est ainsi passé de 45 000 salariés (soit 40 % de l'ensemble du secteur de l'assurance) à moins de 200 (*graphique 3*). Leur présence dans le secteur n'est plus assurée que par une entreprise, la Caisse centrale de réassurance, mentionnée par la loi de 1993, et qui représente 8 % des effectifs dans le domaine de la réassurance.

Nationalisations et privatisations

Figurent entre crochets les années de transfert au secteur privé

La loi du 11 février 1982 prévoyait la nationalisation de :

5 sociétés industrielles : Compagnie générale d'électricité [1987], Compagnie de Saint-Gobain [1987], Pêchiney Ugine Kuhlmann [1995], Rhône-Poulenc [1993], Thomson-Brandt [Thomson CSF : 1998 ; Thomson Multimédia : 2000].

39 banques dont : Crédit du Nord [1987], Crédit commercial de France [1987], Crédit industriel et commercial [1998], Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel [1994], Banque de Paris et des Pays-Bas [1987].

2 compagnies financières : Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas [1987], Compagnie financière de Suez [1987].

À l'exception de trois banques (Banque centrale des coopératives et des mutuelles, Banque fédérative du crédit mutuel, Banque française de crédit coopératif), toutes ces entreprises ont été nationalisées. Par ailleurs, l'État a aussi pris le contrôle de Usinor et Sacilor (loi du 27 novembre 1981) [1995], Compagnie générale de constructions téléphoniques [1987], Laboratoire central de télécommunications [1988], Société aéronautique Marcel Dassault [1999], Matra [1988].

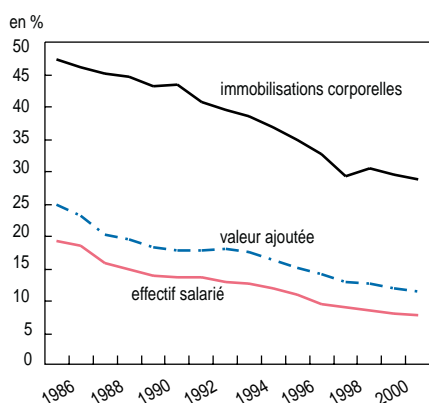
La loi du 2 juillet 1986 prévoyait de privatiser, outre les sociétés nationalisées en

1981-1982 et leurs filiales (à l'exception d'Usinor et Sacilor) : Agence Havas [1987], Société nationale Elf-Aquitaine [1994], Groupe des Assurances générales de France (AGF) [1996], Groupe Assurances nationales (GAN) [1998], Groupe Union des assurances de Paris (UAP) [1994], Mutuelle générale française-Accidents [mutualisation 1987], Mutuelle générale française-Vie [mutualisation 1987], Banque nationale de Paris [1993], Crédit lyonnais [1999], Société générale [1987]. Ont aussi été privatisées : TF1 (loi du 30 septembre 1986) [1987], Caisse nationale de Crédit agricole (loi du 18 janvier 1988) [mutualisation 1988].

La loi du 19 juillet 1993 prévoyait de privatiser, outre les sociétés ou groupes cités dans la loi de 1986 : Aérospatiale - Société nationale industrielle [1999], Compagnie nationale Air France, Caisse centrale de réassurance, CNP Assurances [1998], Compagnie générale maritime [1996], Régie nationale des usines Renault [1996], Rhône-Poulenc SA [1993], Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes [1995], Société marseillaise de crédit [1998], Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation, Usino-Sacilor [1995].

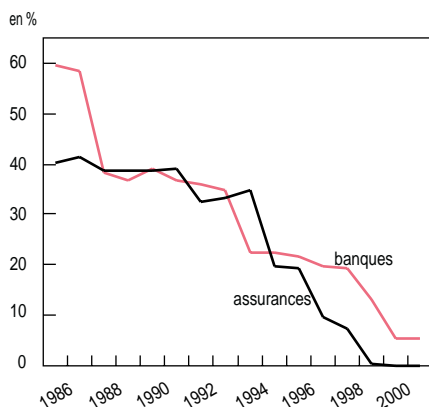
En octobre 1998, l'État a cédé sa participation directe dans CNP Assurances, ce qui a entraîné sa sortie du Recme (cf. *Source*).

② Le poids du secteur public



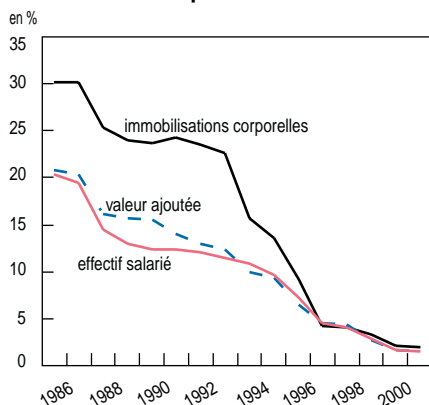
Sources : Recme, Lifi 1985 à 2000, Insee

③ Impact des privatisations sur les secteurs des banques et des assurances, selon les effectifs salariés



Sources : Recme, Lifi, Suse 1985 à 2000, Insee

④ Impact des privatisations sur le champ de l'industrie



Champ : Industrie (y compris industrie agro-alimentaire)
Sources : Recme, Lifi, Suse 1985 à 2000, Insee

Industrie : 20 % des effectifs en 1985, 2 % en 2000

Les nationalisations de 1982 avaient aussi constitué un secteur public industriel important. En 1985, l'État employait 20 % des salariés, réalisait 21 % de la valeur ajoutée et totalisait près du tiers des immobilisations corporelles du secteur. Quinze ans plus tard, la participation publique a presque totalement disparu, puisqu'elle ne représente plus que 2 % des effectifs, de la valeur ajoutée et des immobilisations corporelles (graphique 4).

Cette perte d'importance est particulièrement sensible dans certaines activités où les entreprises publiques avaient une situation de quasi-monopole : sidérurgie, extraction de minerais de fer, fabrication de fibres artificielles. Elles en sont aujourd'hui totalement absentes. En 2000, les seules activités industrielles (au niveau fin de la nomenclature) où les entreprises publiques réalisent plus de 50 % de la valeur ajoutée sont la fabrication de produits explosifs (SNPE), la métallurgie des autres métaux non ferreux et la chaudronnerie nucléaire (CEA).

Une présence affirmée dans les activités de réseau

En 2000, après quinze années de désengagement des activités concurrentielles, le secteur public d'entreprises est essentiellement présent dans les transports, l'énergie, la poste et les télécommunications. Neuf grands groupes interviennent dans ces secteurs : Air

France, SNCF, RATP, CEA, Charbonnages de France, EDF, GDF, La Poste et France Télécom. Ces groupes représentent 85 % des effectifs du Recme, c'est-à-dire 934 000 salariés.

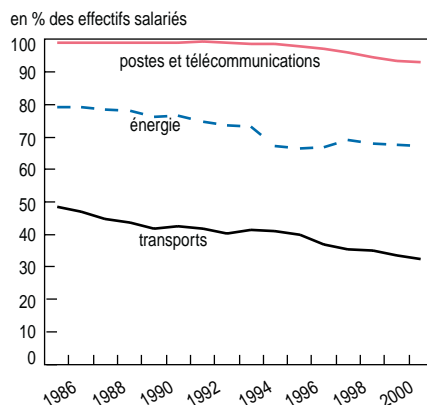
La présence de l'État reste forte dans le domaine des postes et télécommunications : 93 % des effectifs, 95 % de la valeur ajoutée et 90 % des immobilisations. Elle est importante dans le secteur de l'énergie (68 %, 75 % et 85 %), et elle reste notable dans les activités de transport (34 %, 46 % et 74 %, en incluant Réseau ferré de France) où les opérateurs historiques du rail et des vols réguliers dominent encore le marché. Mais, sous l'effet de la libéralisation et de la concurrence internationale, l'influence publique tend également à s'éroder dans ces secteurs (graphique 5).

L'internationalisation des groupes publics

L'internationalisation de la concurrence n'a pas seulement affecté, par le biais des privatisations, le poids du secteur public, elle a aussi modifié le comportement des groupes restés sous l'influence de l'État. Jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, ceux-ci avaient surtout une dimension nationale, et seuls les groupes du secteur concurrentiel étaient fortement implantés à l'étranger (Crédit Lyonnais, Renault, Rhône-Poulenc, Thomson, UAP). La privatisation de ces derniers a fortement réduit le nombre de filiales étrangères contrôlées indirectement par l'État (graphique 1). Néanmoins, cette réduction aurait été plus forte sans l'internationalisation, plus récente, des groupes publics pérennes.

Cette internationalisation va de pair avec l'ouverture des marchés nationaux autrefois protégés. Elle est particulièrement notable pour La Poste, France Télécom, GDF et EDF. Entre 1991 et 2000, le nombre de leurs filiales directes étrangères a été multiplié par 7, passant de 20 à 141. La prise de contrôle d'Orange Plc par France Télécom constitue un des exemples remarquables de cette mutation. Mais l'internationalisation ne se résume pas aux prises de contrôle d'entreprises étrangères. À l'instar des groupes privés, les grands groupes publics développent aussi des partenariats avec des groupes étrangers, souvent avec des

⑤ Le poids du secteur public dans les secteurs associés à des missions de service public



Sources : Recme, Lifi, Suse 1985 à 2000, Insee

prises de participations minoritaires ou la constitution de filiales communes.

Sources

Les données présentées sont issues du Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme) mis en place en 1984, et mis à jour annuellement grâce à une enquête spécifique et à l'enquête « Liaisons financières » (Lifi). L'enquête Recme permet d'isoler les entreprises, y compris les filiales et sous-filiales, contrôlées directement ou indirectement par l'État, c'est-à-dire les entreprises où l'État peut exercer une influence dominante du fait de la détention d'une majorité du capital ou d'une majorité des voix attachées aux parts émises. L'enquête Lifi interroge chaque année, depuis 1979, des entreprises sur leurs actionnaires et leurs participations. Cette enquête, réalisée sur le champ des entreprises privées, permet cependant de faire apparaître des entreprises qui se révèlent être contrôlées par l'État par le biais de filiales. Elle permet ainsi de compléter l'enquête Recme.

Le Recme fait référence aux seules entreprises publiques contrôlées par l'État. Cette limitation exclut les entreprises contrôlées par les collectivités territoriales, comme les offices publics d'HLM. Elle écarte également certaines entreprises comme la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui est placée sous la tutelle du Parlement et non de l'État. Cependant, pour des rai-

sons juridiques particulières, une filiale importante de la CDC, la Caisse des Dépôts et Développement (C3D) fait partie du Recme.

La définition retenue excluait La Poste et France Télécom du champ du Recme jusqu'en 1991, date de leur transformation en exploitants de droit public. Néanmoins, pour permettre la comparaison des données sur la période 1985-2000, le présent article a utilisé des chiffres qui intègrent, dès 1985, ces deux groupes dans le champ du Recme.

Définitions

Entreprise contrôlée ou filiale : entreprise dont la majorité absolue des droits de vote associés aux parts sociales émises est détenue par une autre société ou par l'État, directement ou indirectement.

Entreprise publique : entreprise contrôlée, directement ou indirectement, par l'État.

Groupe public : ensemble d'entreprises contrôlées par une tête de groupe public.

Tête de groupe public : entreprise contrôlée directement par l'État, ou contrôlée indirectement par l'État par l'intermédiaire de deux ou plusieurs entreprises publiques, mais dont aucune ne la contrôle à elle seule.

Sous-groupe public : ensemble d'entreprises contrôlées par une entreprise détenue majoritairement par une autre entreprise publique.

Privatisation : transfert d'une entreprise publique au secteur privé à la suite d'une

cession de tout ou partie de son capital par l'État. La participation de l'État devient inférieure à 50 %.

Privatisation partielle : transfert au secteur privé d'une partie du capital d'une entreprise publique, l'État restant l'actionnaire majoritaire (avec plus de 50 % des actions).

Bibliographie

« Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État, au 31 décembre 2000 », *Insee Résultats*, Système productif n° 772, novembre 2001.

« Rapport du Gouvernement au Parlement et au Haut Conseil du secteur public sur l'État actionnaire », direction du Trésor, 2001. Ce rapport est disponible dans son intégralité sur le site internet du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie.

« L'importance et l'évolution des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général dans l'économie française depuis 1996 », A. Bizaguet, Annales du centre européen des entreprises à participation publique (CEEP), juillet 2000.

Articles 16, 31, 73, 81, 82, 86, 87, 88 et 295 du traité instituant la Communauté européenne.

« Nationalisations et privatisations depuis 50 ans », N. Chabanas et E. Vergeau, *Insee première*, n° 440, avril 1996.

« Le répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État », V. Thollon-Pommerol, *Courrier des statistiques* n° 33, janvier 1985, Insee.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris cedex 12

Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2002

Abonnement annuel = 70 € (France) 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard

75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Paul Champsaur

Rédacteur en chef :

Daniel Temam

Rédacteurs : J.-W. Angel,

R. Baktavatsalou, C. Dulon,

A.-C. Morin, B. Ouvré

Maquette : T. Pécheux

Code Sage IP02860

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2002



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES